


Version 1 Avril 2020	Fiche Prévention	HS ...
	Suivre un Plan de Continuité de l'Activité face au COVID 19	

QUESTIONS A L'AUTORITE TERRITORIALE


<i>Après analyse des risques, avez-vous apporté les modifications suivantes ?</i>			
	Oui	Non	Observations / Mesures de prévention
Aménagement et éloignement des postes de travail pour espacer les agents d'une distance suffisante :			
Mise en place de roulement afin d'éviter le rapprochement des agents			
Mise en place du télétravail			Si oui pour combien d'agents ?
Placement des agents en ASA			Si oui pour combien d'agents ?
Si le télétravail n'est pas possible, vos agents en présentiel évitent-ils les lieux où se trouvent des personnes fragiles ?			
Si le télétravail n'est pas possible, vos agents en présentiel évitent-ils toute sortie ou réunion non indispensable ?			

Elaborée par le CDG30

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard – Service Prévention des Risques Professionnels –

183, chemin du Mas Coquillard– 30900 NIMES

Téléphone : 04.66.38.86.96. Télécopie : 04.66.38.64.81. Courriel : prevention@cdg30.fr – Site Internet : www.cdg30.fr

Version 1 Avril 2020	Fiche Prévention	HS ...
	Suivre un Plan de Continuité de l'Activité face au COVID 19	


	Oui	Non	Observations / Mesures de prévention
Si le télétravail n'est pas possible, vos agents en présentiel évitent-ils les contacts proches (cantine, ascenseurs...) ?			
Avez-vous consulté le CHSCT en cas de modification importante de l'organisation du travail ?			
En cas de nouvelle organisation ou de risques nouveaux (COVID 19) une nouvelle évaluation doit être retranscrite dans le document unique d'évaluation des risques qui doit être actualisé pour tenir compte des changements de circonstances :			
	Oui	Non	Observations / Mesures de prévention
Avez-vous procédé à une nouvelle évaluation des risques afin de réactualiser réactualisé le DU ?			
Si non, avez-vous besoin d'aide pour le faire ?			
Si votre activité ne permet pas d'effectuer des modifications importantes, vous devez alors garantir la sécurité de vos agents en repensant votre organisation de travail. Avez-vous mis en place les mesures suivantes ?			
	Oui	Non	Observations / Mesures de prévention
Limiter au strict nécessaire les réunions et les favoriser à distance ?			

Elaborée par le CDG30

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard – Service Prévention des Risques Professionnels –

183, chemin du Mas Coquillard– 30900 NIMES

Téléphone : 04.66.38.86.96. Télécopie : 04.66.38.64.81. Courriel : prevention@cdg30.fr – Site Internet : www.cdg30.fr

Version 1 Avril 2020	Fiche Prévention	HS ...
	Suivre un Plan de Continuité de l'Activité face au COVID 19	


	Oui	Non	Observations / Mesures de prévention
Tenir des réunions physiques avec le respect de distanciation ?			
Limiter les regroupements d'agents dans des espaces réduits ?			
Annuler ou reporter les déplacements non indispensables ?			
Adapter l'organisation du travail au maximum (plages horaires, fermeture, accueil téléphonique, mailing etc ?			
Si un ou plusieurs postes de travail sont en contact avec le public des mesures sont à prendre afin d'éviter la transmission du virus qui se fait par un « contact étroit » avec une personne déjà contaminée, par l'inhalation de gouttelettes infectieuses quand elle tousse ou éternue :			
	Oui	Non	Observations / Mesures de prévention
Si les contacts sont brefs , avez-vous mis en place les mesures « barrières » : A savoir : la limitation des contacts et le lavage très régulier des mains, ainsi que le port des gants et du masque ?			
Si les contacts sont prolongés et proches , avez-vous mis en place les mesures « barrières » : A savoir en plus des mesures ci-dessus, avez-vous recommandé le maintien d'une zone de distance d'un mètre entre vos agents et ou les usagers ?			

Elaborée par le CDG30

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard – Service Prévention des Risques Professionnels –

183, chemin du Mas Coquillard– 30900 NIMES

Téléphone : 04.66.38.86.96. Télécopie : 04.66.38.64.81. Courriel : prevention@cdg30.fr – Site Internet : www.cdg30.fr

Version 1 Avril 2020	Fiche Prévention	HS ...
	Suivre un Plan de Continuité de l'Activité face au COVID 19	


	Oui	Non	Observations / Mesures de prévention
Avez-vous recommandé le nettoyage des surfaces avec un produit détergent de type (javel), ainsi que par le lavage régulier et savonné des mains ?			
Avez-vous pris connaissance des mesures à prendre si un de vos agents est contaminé par le COVID 19 ?			
<p>Que faire si un de vos agents présente des symptômes ? En cas de suspicion, il convient de consulter le site www.gouvernement.fr/info-coronavirus et de renvoyer l'agent à son domicile pour qu'il appelle son médecin. En cas de symptômes graves, l'employeur, doit contacter le 15.</p>			
	Oui	Non	Observations / Mesures de prévention
Un de vos agents a-t-il contracté le COVID 19 ?			Si oui, veuillez indiquer dans quelles circonstances ?
Date :			
Lieu :			
En situation de travail ?			
En dehors du travail ?			
Est-ce qu'il y a eu contact avec d'autres agents :			

Elaborée par le CDG30

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard – Service Prévention des Risques Professionnels –

183, chemin du Mas Coquillard– 30900 NIMES

Téléphone : 04.66.38.86.96. Télécopie : 04.66.38.64.81. Courriel : prevention@cdg30.fr – Site Internet : www.cdg30.fr

Version 1 Avril 2020	Fiche Prévention	HS ...
	<h2 style="margin: 0;">Suivre un Plan de Continuité de l'Activité face au COVID 19</h2>	


	Oui	Non	Observations / Mesures de prévention
Est-ce qu'il a été pris en charge par : le médecin traitant ?			
Est-ce qu'il a été pris en charge par : le médecin du travail ?			
Est-ce qu'il a été pris en charge par : le SAMU ?			Autre :
<p>Quelles mesures prendre si un de vos agents est contaminé ? Dès lors, en cas de contamination, les mesures suivantes devront être prises, le coronavirus pouvant probablement survivre 3 heures sur des surfaces sèches :</p>			
	Oui	Non	Observations / Mesures de prévention
Avez-vous pris les mesures nécessaires pour organiser le nettoyage de vos locaux ?			
Fournir l'équipement des personnes en charge du nettoyage des sols et surfaces avec port d'une blouse à usage unique, de gants de ménage et masques si nécessaire (travail en public) ?			
S'assurer que l'entretien des sols suive le protocole conseillé ? (voir la fiche protocole de nettoyage du CDG 30)			
S'il y a eu un cas de COVID dans votre établissement, a-t-il fermé temporairement ?			

Elaborée par le CDG30

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard – Service Prévention des Risques Professionnels –

183, chemin du Mas Coquillard– 30900 NIMES

Téléphone : 04.66.38.86.96. Télécopie : 04.66.38.64.81. Courriel : prevention@cdg30.fr – Site Internet : www.cdg30.fr

Version 1 Avril 2020	Fiche Prévention	HS ...
	Suivre un Plan de Continuité de l'Activité face au COVID 19	

	Oui	Non	Observations / Mesures de prévention
Si non, avez-vous procédé à un nettoyage spécifique et une information de prévention aux agents ?			
Dans votre collectivité, un agent a-t-il exercé son droit de retrait ?			
Avez-vous mis en place d'autres mesures pour la continuité et la bonne marche de vos services ?			Si oui lesquelles ?

Vous pouvez aussi consulter :

Les Fiches Prévention et les Fiches métier élaborées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard : www.cdg30fr

Pour davantage de précisions, vous pouvez contacter le Service Prévention des risques professionnels du CDG30 par téléphone ou par mail.

Elaborée par le CDG30

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard – Service Prévention des Risques Professionnels –

183, chemin du Mas Coquillard– 30900 NIMES

Téléphone : 04.66.38.86.96. Télécopie : 04.66.38.64.81. Courriel : prevention@cdg30.fr – Site Internet : www.cdg30.fr